



Financement durable

Rapport du Groupe de travail

1. Le Directeur général a l'honneur de transmettre au Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, le rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail sur le financement durable (voir l'annexe), où sont exposés les résultats des discussions sur les recommandations ainsi que le rapport du Groupe de travail tel que proposé par le Bureau pour examen par le Conseil exécutif à sa cent cinquantième session, conformément à la décision EB148(12) (2021).

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

2. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la voie à suivre.

ANNEXE



**CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE FINANCEMENT DURABLE
Genève, 13-15 décembre 2021**

**EB/WGSF/5/4
4 janvier 2022**

Rapport de la réunion du Groupe de travail sur le financement durable

1. Le Groupe de travail sur le financement durable a tenu sa cinquième réunion en ligne, du 13 au 15 décembre 2021, sous la présidence de M. Björn Kümmel (Allemagne), avec comme Vice-Présidents M^{me} Bronwyn Field (Australie), M. Iddrisu Yakubu (Ghana), M^{me} Meutia Hasan (Indonésie), M. Raúl Vargas Juárez (Mexique) et M^{me} Shafaq Mokawar (Soudan). Ont assisté à la session 106 États Membres et une organisation d'intégration économique régionale.
2. Dans son allocution liminaire, le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a réaffirmé que le monde a besoin d'une OMS plus forte, plus puissante, financée de manière durable et qui soit placée au centre de l'architecture sanitaire mondiale. Il a néanmoins fait remarquer que, décennie après décennie, l'Organisation avait progressivement été fragilisée par un déséquilibre entre les contributions fixées et les contributions volontaires à objet désigné. Ce déséquilibre a eu pour effet d'entraver le budget et de limiter la capacité de l'OMS de mener à bien les travaux normatifs et techniques de qualité attendus par les États Membres. Il a exhorté les États Membres à corriger ce déséquilibre pour faire de l'OMS la cheffe de file indépendante et digne de foi dont le monde a besoin dans le domaine de la santé. Il a appelé les États Membres à appuyer les propositions historiques contenues dans le projet de rapport du Groupe de travail sur le financement durable afin de placer les finances de l'OMS sur une nouvelle trajectoire durable qui permettra à l'Organisation d'aller de l'avant.
3. En ouverture de la réunion, le Groupe de travail a bénéficié des interventions de haut niveau du D^r Patrick Amoth, Président du Conseil exécutif ; d'Helen Clark, Coprésidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ; de Gordon Brown, Ambassadeur de l'OMS pour le financement de la santé mondiale ; d'Elhadj As Sy, Coprésident du Conseil mondial de suivi de la préparation OMS/Banque mondiale ; de Tharman Shanmugaratnam, Coprésident du Groupe indépendant de haut niveau chargé du financement des biens collectifs mondiaux pour la préparation et l'intervention face à la pandémie, créé par le G20 ; de Christof Maetze, Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ; et de la D^{re} Felicity Harvey, Coprésidente du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Au cours de la réunion, des allocutions ont également été prononcées par les six Directeurs régionaux de l'OMS et par les représentants de l'OMS en Inde, en Iraq, au Nigéria, en République de Moldova et au Bureau du Pacifique Sud.

4. Le Groupe de travail a porté son attention sur la préparation du présent rapport présentant ses recommandations et ses conclusions autres au Conseil exécutif à sa cent cinquantième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-cinquième réunion. Le Groupe de travail n'est pas parvenu à un consensus au sujet des recommandations figurant dans le rapport en raison des délais très courts. Les conclusions des débats portant sur les recommandations sont présentées à l'[appendice] 1. L'[appendice] 2 contient le projet de rapport tel qu'il a été proposé par le Bureau et présenté au Groupe de travail à sa cinquième réunion (paragraphe 1 à 37) ; encore une fois, les délais n'ont pas permis de débattre de ce projet de rapport. Le Groupe de travail recommande au Conseil exécutif de fournir des orientations sur la voie à suivre. Le Groupe de travail a également examiné et adopté le rapport de sa cinquième réunion.

5. Dans son allocution de clôture, le Président a exprimé sa reconnaissance envers l'ensemble des États Membres pour la flexibilité et la collaboration constructive dont ils ont fait preuve.

[Appendice] 1

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL AU CONSEIL EXÉCUTIF¹

38. Le Groupe de travail sur le financement durable :

a) a reconnu qu'aujourd'hui plus que jamais, dans le contexte de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le modèle de financement actuel de l'OMS, y compris l'établissement de son budget, n'est pas viable et limite la capacité de l'Organisation à avoir un impact là où il est le plus nécessaire, aux niveaux national et régional, et que le statu quo est inacceptable ;

b) a examiné les recommandations relatives au financement de l'OMS formulées par divers groupes et comités d'examen indépendants créés à la suite de la pandémie de COVID-19, en particulier le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Conseil mondial de suivi de la préparation, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et le Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 ;

c) a noté que l'on fait appel à l'OMS pour la mise en œuvre continue de politiques et de conseils techniques normatifs en matière de santé mondiale et que tous les États Membres ont intérêt à ce que l'Organisation bénéficie d'un financement durable, souple et prévisible ;

d) a souligné que la volonté des États Membres de financer l'Organisation doit collectivement être à la hauteur des exigences qu'ils imposent à l'OMS ;

e) a souligné que toute augmentation des contributions fixées des États Membres doit s'accompagner de réformes appropriées de la gouvernance, à convenir par les États Membres, ainsi que d'un renforcement de la transparence, de l'efficacité, de la redevabilité et de la conformité au sein de l'Organisation ;

f) a reconnu que de nombreux États Membres sont confrontés à de graves difficultés financières, pouvant être aggravées par la pandémie de COVID-19, ce qui peut compromettre leur capacité à s'acquitter de leurs obligations financières, parfois en dépit des mécanismes existants ;

g) a souligné la nécessité d'assurer une coordination entre le Groupe de travail sur le financement durable et le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires ; et

h) a reconnu que des initiatives sont actuellement prises pour accroître le financement de l'architecture sanitaire mondiale et a souligné l'importance de lier ces efforts à l'impératif d'augmenter le financement de l'OMS.

¹ Il a été proposé de débattre davantage de l'ordre des recommandations du Groupe de travail au Conseil exécutif.

39. Sur la base des prémisses susmentionnées, le Groupe de travail a recommandé :

a) de renforcer la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l'efficacité et la conformité grâce à un certain nombre d'initiatives, y compris, mais sans s'y limiter nécessairement :

i) à des mécanismes devant être mis en place pour une surveillance rigoureuse et suffisamment longue par l'Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif et le Comité du programme, du budget et de l'administration de toutes les initiatives en termes de résultats, de chevauchements potentiels avec les initiatives existantes, de calendrier de mise en œuvre et de coûts connexes, de financement et d'établissement de rapports, en particulier lorsqu'ils sont présentés sous la forme de résolutions ou de décisions à approuver,

ii) à une présentation plus transparente par le Secrétariat de l'établissement des priorités dans le budget programme aux trois niveaux de l'Organisation afin d'accompagner les États Membres dans la préparation, l'évaluation et l'approbation de] ce dernier et dans la budgétisation d'initiatives spécifiques, ce qui comprend une discipline au sein du Secrétariat et parmi les États Membres concernant l'engagement en faveur de nouvelles activités. Les processus budgétaires devraient être mieux liés aux processus de gouvernance],

iii) à un renforcement du rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration pour le rendre plus efficace, plus robuste et plus transparent, ainsi que pour qu'il collabore davantage avec le Secrétariat pendant le processus budgétaire et éventuellement lors des délibérations supplémentaires ;

b) au Secrétariat, d'améliorer le mécanisme d'allocation et de réaffectation justes et équitables des ressources afin de financer intégralement tous les résultats du budget programme dans les principaux bureaux et aux trois niveaux de l'Organisation, afin de remédier au sous-financement chronique de certains domaines, et d'informer régulièrement les États Membres des progrès accomplis par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration ;
/[DÉPLACER PARA après 39.g)]

c) de financer de façon entièrement souple le segment de base du budget programme ;

d) au Conseil exécutif, de prier les États Membres et autres donateurs de s'efforcer de verser à l'OMS des contributions volontaires à objet non désigné pour financer le segment des programmes de base, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques le cas échéant, comme condition préalable à la garantie de l'indépendance financière et à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation ;

e) au Secrétariat et aux États Membres, de poursuivre leurs efforts pour favoriser un financement de l'OMS qui :

i) soit souple ou au moins thématique, de même que durable et prévisible,

ii) tienne compte de l'appui accru des donateurs des pays développés et en développement,

iii) soit en mesure de susciter le soutien de donateurs de plus ou moins grande envergure,

- iv) soit orienté vers des sources de financement nouvelles [et peu utilisées] (SUPPR)/[, flexibles et sous-exploitées], comme le secteur privé, dans le respect du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ;
- f) au Conseil exécutif, d'envisager/[de décider] d'appliquer des contributions fixées qui couvriraient [au moins] 50 % du budget programme de base approuvé pour 2022-2023 [ainsi qu'un plan de mise en œuvre associé élaboré par le Secrétariat pour souligner la façon dont tout montant supplémentaire serait utilisé, en décrivant clairement les objectifs qu'une telle augmentation devrait permettre d'atteindre ainsi que la façon dont seraient suivies, mesurées et communiquées aux États Membres les avancées et la réalisation de ces objectifs]. [Cette augmentation] devrait se faire par étapes, à partir de 2024-2025 pour atteindre l'objectif d'ici à l'exercice biennal 2028-2029[, corrigé de l'inflation] [conformément au tableau présenté dans l'annexe]. Cela doit être fait en totale conformité avec le barème des contributions de l'Organisation des Nations unies ;/[DÉPLACER PARA vers le haut]

[Autre solution 2.f) : [au Conseil exécutif, d'envisager [des] contributions fixées [qui couvriraient un montant plus élevé du budget programme de base approuvé pour 2022-2023 ; cela devrait se faire par étapes, à partir de 2024-2025 et faire l'objet d'une décision en 2023 avant la finalisation du budget 2024-2025] seulement après que toutes les autres options aient fait l'objet d'une étude approfondie, et que les données soient totalement disponibles, y compris en ce qui concerne un modèle durable de recouvrement des coûts, un modèle de reconstitution des ressources, et les modèles d'autres entités des Nations Unies recevant des montants élevés de contributions volontaires][et à condition que des réformes soient adoptées dans le but de renforcer la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l'efficacité et la conformité ;] [SUPPRIMER Annexe]]/(SUPPR)

Ajout f) : [au Conseil exécutif, de procéder, au moment de la mise en application de l'augmentation des contributions fixées pour atteindre 50 %, à une évaluation de la situation des économies des États Membres afin de concevoir un modèle de contribution fondé sur l'équité et tenant compte du produit intérieur brut de chaque pays ;]

g) au Conseil exécutif, de demander au Secrétariat d'étudier la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds pour élargir encore la base de financement en consultation avec les États Membres et en tenant compte du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, et de présenter un rapport au [Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion en janvier 2023 comprenant des options pertinentes destinées à être étudiées par les États Membres. Le mécanisme de reconstitution, de même que le règlement intérieur y afférent, se fonderait sur les principes suivants :

- i) Il serait dirigé par les États Membres, approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé et ouvert à tous les donateurs respectant le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.
- ii) Il répondrait à la fois aux besoins de souplesse de l'OMS et à la nécessité pour les donateurs de rendre compte des résultats en interne.
- iii) Il garantirait l'efficacité et l'absence de concurrence entre les différentes parties de l'OMS.

iv) Il serait conforme aux besoins définis de l'OMS tels qu'approuvés par les organes directeurs et viserait à donner la priorité aux besoins de financement du budget de base dans toutes ses composantes.

v) Il serait conforme à l'architecture sanitaire mondiale en évitant la concurrence avec d'autres acteurs mondiaux.

vi) Il respecterait les résolutions et les décisions de l'Assemblée de la Santé.

40. Le Groupe de travail sur le financement durable recommande également la création d'un groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS,¹ dont le fonctionnement serait souple, qui serait chargé d'analyser les défis à relever en matière de transparence, d'efficacité, de redevabilité et de conformité dans la gouvernance et qui présenterait des recommandations d'améliorations à long terme au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion en janvier 2023. [et que le groupe de travail des États Membres soit également chargé d'étudier si les conditions fixées aux paragraphes 39.f), 38.e) et 39.a) sont réunies, ainsi que de présenter le rapport devant être examiné par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration en vue d'une décision finale] /[DÉPLACER PARA avant 39.f)]/[DÉPLACER PARA après 39.f)]

41. Le Groupe de travail recommande au Conseil exécutif de prier le Secrétariat d'envisager la possibilité de réviser et d'ajuster le recouvrement des dépenses d'appui au programme dans le but de couvrir l'intégralité des coûts des activités menées dans le cadre des programmes financés au moyen de contributions volontaires [, en s'appuyant sur l'examen² des dépenses d'appui au programme de l'OMS mené en 2013].

¹ Les éléments suivants ont été identifiés comme relevant potentiellement des travaux du groupe de travail : notamment, mais pas exclusivement, le rôle des organes directeurs en matière de hiérarchisation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé ; le calcul des incidences financières des résolutions et des décisions ainsi que d'autres initiatives en adoptant une approche fondée sur les résultats ; l'application de lignes directrices et de seuils pour l'affectation des fonds et la définition d'échéances pour atteindre les seuils ; l'étude de l'inclusion des contributeurs non étatiques conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ; les gains d'efficacité ; des lignes directrices pour garantir l'équité dans l'allocation des ressources à tous les niveaux et départements de l'OMS ; et la normalisation des procédures d'établissement de rapports pour les petits donateurs.

² Voir le document EB/PBAC18/3.

[Appendice] 2

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DURABLE

1. Le Groupe de travail sur le financement durable s'est réuni à Genève à cinq reprises, du 29 au 31 mars 2021, du 28 au 30 avril 2021, du 23 au 25 juin 2021, du 27 au 29 septembre 2021 et du 13 au 15 décembre 2021. Il était présidé par M. Björn Kümmel (Allemagne), avec les Vice-Présidents suivants : M. Iddrisu Yakubu (Ghana), M. Raúl Vargas Juárez (Mexique), M^{me} Mouna Mcharek Hadiji (Tunisie),¹ M^{me} Meutia Hasan (Indonésie) et M^{me} Bronwyn Field (Australie).² Malgré les difficultés rencontrées par les États Membres en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'organisation des réunions en ligne a permis à nombre d'entre eux d'y participer. Plus d'une centaine d'États Membres et une organisation d'intégration économique régionale ont participé aux réunions, ce qui montre le caractère inclusif du processus, l'engagement et l'adhésion des États Membres.

CONTEXTE, MANDAT ET CHAMP D'ÉTUDE DU GROUPE DE TRAVAIL

2. Le Groupe de travail a été créé en vertu de la décision EB148(12) afin de permettre à l'OMS de disposer des structures et des capacités solides indispensables pour remplir ses fonctions fondamentales, définies dans la Constitution. Il était chargé : a) de définir une approche systémique de haut niveau pour déterminer les fonctions essentielles de l'OMS à financer de manière durable ; b) d'évaluer le niveau des coûts des fonctions essentielles déterminées au titre du point a) ; c) de repérer et de recommander des sources appropriées pour leur financement et des options pour améliorer la durabilité et l'alignement du financement, à l'appui des fonctions essentielles, y compris des possibilités de réaliser des économies et des gains d'efficacité ; et d) d'entreprendre toute activité supplémentaire, le cas échéant, pour favoriser le financement durable.

3. Le financement durable de l'Organisation pose problème depuis longtemps. Depuis les années 1980, le niveau des contributions fixées est resté en grande partie inchangé en valeur nominale, mais a diminué en valeur réelle, tandis que la proportion des contributions volontaires a augmenté parallèlement au budget. Même si les contributions volontaires sont grandement appréciées et que les contributions volontaires individuelles concordent toujours avec les priorités du budget programme, la forte dépendance à l'égard des contributions volontaires à objet désigné crée un décalage entre les priorités fixées et le financement de leur exécution. En conséquence, même si l'Organisation a réussi à lever des fonds pour couvrir son budget global, certains domaines hautement prioritaires pour les États Membres restent chroniquement sous-financés, notamment les maladies non transmissibles, la préparation aux situations d'urgence et les fonctions liées aux données et aux travaux scientifiques, y compris au niveau des Régions et des pays. Il a été observé que les « poches de pauvreté » résultaient directement de l'insuffisance du financement durable et de la dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires, qui serait moindre si le financement durable était plus important. Les diverses tentatives de rendre les finances de l'OMS plus durables et plus adéquates ont apporté des améliorations, mais le modèle de financement fondamental reste imprévisible.

¹ M^{me} Mouna Mcharek Hadiji (Tunisie) a été remplacée par M^{me} Shafaq Mokawar (Soudan) à la réunion organisée du 27 au 29 septembre 2021.

² M^{me} Bronwyn Field était représentée par M. Travis Power (Australie) à la réunion organisée du 27 au 29 septembre 2021.

4. La tâche du Groupe de travail était de faire des recommandations concrètes au Conseil exécutif pour un financement suffisant et durable de l'OMS, afin que celle-ci reste adaptée à sa mission, comme l'exigent ses États Membres, en temps de crise comme en temps ordinaire.

EXPOSÉ DES PRINCIPALES QUESTIONS EXAMINÉES

5. De nombreux États Membres ont souligné que les exigences des États Membres envers l'Organisation dépassaient leur disposition à financer l'Organisation, d'où un grave décalage entre les attentes des États Membres vis-à-vis de l'OMS et les capacités de celle-ci, ce qui est particulièrement vrai dans la situation sanitaire actuelle à travers le monde.

6. De nombreux États Membres ont souligné les avantages potentiels d'un financement durable, qui permettrait par exemple de maintenir en poste un personnel talentueux grâce à la disponibilité de fonds prévisibles ; de trouver un meilleur équilibre entre les programmes et les bureaux régionaux ; d'éviter que les différents départements et niveaux de l'Organisation ne se fassent concurrence pour l'obtention de crédits ; de laisser le personnel technique se concentrer sur son travail technique ; et de réduire le coût des transactions à la fois pour les États Membres et pour le Secrétariat. Un financement durable, souple et prévisible est la condition nécessaire pour que l'OMS puisse renforcer ses capacités à tous les niveaux de l'Organisation, au Siège comme au niveau des Régions et des pays. Dans l'ensemble, le Groupe de travail a considéré qu'une augmentation du financement durable permettrait à l'OMS d'ajuster ses plans de travail pour répondre aux nouvelles priorités, de jouir d'une plus grande prévisibilité pour planifier à plus long terme et de mieux garantir l'intégrité, l'impartialité et l'indépendance de l'Organisation.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

7. Le Groupe de travail est convenu que le statu quo en matière de financement de l'OMS n'était pas acceptable et il s'est dit favorable à une amélioration du financement de l'Organisation. Les vues des membres du Groupe de travail concordaient sur la définition et l'ampleur du problème.

8. Quatre exposés ont été présentés au Groupe de travail par : 1) le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie (GIPR) ; 2) le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire ; 3) le Conseil mondial de suivi de la préparation ; et 4) le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Un exposé écrit du Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a également été communiqué au Groupe de travail. Ce dernier a noté que ces exposés soulignaient que le financement durable de l'OMS était une question essentielle dont les États Membres devaient se préoccuper, et qu'il y était proposé que les États Membres envisagent d'augmenter le niveau des contributions fixées. Enfin, il a été observé que, malgré l'important défi que représente le redressement économique au lendemain de la pandémie de COVID-19, il était important d'envisager des solutions à plus long terme privilégiant le redressement durable et la pérennisation de l'Organisation.

9. Le Groupe de travail a examiné cinq grandes approches pour déterminer quels devraient être les éléments les plus importants/les fonctions essentielles à financer durablement à l'OMS :

Approche 1 – Considérer l'ensemble du segment de base comme représentant les activités essentielles de l'OMS et le financer de manière durable

Approche 2a – Définir les six fonctions de base de l'OMS comme étant des fonctions essentielles exigeant une source de financement durable

Approche 2b – Définir les fonctions essentielles selon leur teneur ou leur finalité

Approche 3 – Définir les fonctions essentielles suivant des principes établis par le Groupe de travail

Approche 4 – Adopter une approche chiffrée afin de définir un seuil critique concernant le financement durable

Approche 5 – Faire en sorte que chaque résultat dans chaque bureau principal soit entièrement financé (égalisation de la répartition).

10. Le Groupe de travail a étudié les approches ci-dessus pour établir les priorités du budget. En outre, le Secrétariat a organisé les deux séances de travail approfondies sur les approches censées permettre d'établir les priorités dans le budget de base, conformément à la demande formulée dans le rapport de la troisième réunion du Groupe de travail.

11. Le Groupe de travail a estimé que le débat sur cette question était délicat car chaque budget programme est élaboré suivant une approche ascendante, les priorités étant définies au niveau des pays, puis au niveau régional, puis au niveau mondial. À cet égard, le budget final est déjà le produit/résultat d'un processus détaillé d'établissement des priorités aux trois niveaux de l'Organisation. Le Groupe de travail a envisagé de recommander une plus grande transparence dans l'établissement des priorités du budget de base (c'est-à-dire des activités de base de l'Organisation) dans le cadre du processus de budgétisation, en vue d'améliorer encore la hiérarchisation des priorités. De nombreux États Membres se sont donc prononcés par principe en faveur d'un financement souple de l'ensemble du budget programme de base.

12. Les États Membres se sont demandé si les dépenses d'appui aux programmes ne devraient pas constituer une part plus importante du financement durable de l'Organisation, conformément au modèle de financement de l'OMS, à savoir que les contributions volontaires représentent la plus grande part du financement. Le Secrétariat a expliqué qu'au cours de l'exercice 2020-2021, les contributions volontaires se composaient en grande partie de fonds pour les situations d'urgence, pour lesquels le taux de dépenses d'appui aux programmes (7 %) est inférieur au taux standard (13 %). Le Secrétariat continue de chercher à maximiser les dépenses d'appui aux programmes et à limiter le nombre d'exceptions au taux standard, mais actuellement et historiquement, les dépenses d'appui aux programmes sont insuffisantes pour couvrir toutes les fonctions d'appui de l'OMS ainsi que les coûts de gestion et d'administration des programmes techniques, et le Secrétariat de l'OMS est donc tenu d'utiliser les contributions fixées pour combler ces déficits de financement. Le Secrétariat a expliqué que la question avait fait l'objet d'un examen externe détaillé en 2013.^{1,2}

13. Notant que les contributions fixées offrent un très bon retour sur investissement, et considérant la recommandation faite par le GIPR dans l'exposé qu'il a présenté à la première réunion du Groupe de travail, à savoir porter le niveau des contributions fixées aux deux tiers du budget programme de base, de

¹ Voir le document EBPBAC18/3.

² L'examen externe a révélé que pour éliminer les subventions croisées, l'OMS devait atteindre un taux moyen effectif de dépenses d'appui aux programmes de 21 %. L'étude externe n'a pas conduit à recommander cette option parce qu'elle entraînerait une augmentation irréaliste du taux de dépenses d'appui aux programmes qui pourrait sérieusement nuire à la capacité de l'OMS d'attirer des contributions volontaires. Appliquer uniquement le mécanisme des dépenses d'appui aux programmes serait également injuste pour les programmes ayant peu d'effectifs mais un financement élevé.

nombreux États Membres se sont déclarés favorables à une augmentation substantielle des contributions fixées, mais ont noté qu'une série d'options concernant le pourcentage global pourraient être proposées pour examen. Les États Membres sont convenus que toute augmentation devrait être mise en place progressivement. Certains États Membres ont suggéré que cette augmentation tienne compte de la capacité de paiement des États Membres. Lors d'une session consacrée au barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Secrétariat a expliqué le mandat et le champ d'activité du Comité des contributions de l'ONU et la méthode selon laquelle le barème des contributions est établi. Grâce à ses trois éléments principaux (estimations comparatives des revenus, mesures d'aide, limites du barème), la méthode prend déjà en compte la capacité de paiement des États Membres et repose même sur elle, et il n'existe actuellement aucune autre solution que le barème des contributions de l'ONU.

14. Certains États Membres ont fait observer que la pandémie de COVID-19 créait de graves difficultés budgétaires. Certains parmi eux ont estimé que l'OMS devrait agir avec les ressources dont elle dispose et à son niveau actuel de financement et qu'aucune augmentation des contributions fixées ne serait nécessaire. D'autres États Membres étaient favorables à l'idée d'élargir la base de financement de l'OMS, mais ont noté qu'eux-mêmes n'étaient actuellement pas en mesure de faciliter une augmentation à cause des difficultés budgétaires créées par la pandémie. Ils ont souligné que toute augmentation des contributions fixées devrait être mise en place progressivement.

15. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de rechercher un financement innovant pour l'OMS et d'élargir la base de donateurs. Une suggestion concrète a été faite dans le droit fil de la recommandation du GIPR tendant à mettre en place un processus organisé de reconstitution des ressources : étudier quelle forme pourrait prendre un modèle de reconstitution des ressources pour l'OMS en s'assurant que les donateurs seraient disposés à verser des contributions par l'intermédiaire d'une telle plateforme, qu'aucun des principaux donateurs ne serait perdu si un tel modèle était mis en place et qu'un travail de persuasion de haut niveau permettrait d'attirer de nouveaux donateurs ; et examiner d'autres questions essentielles comme les parties de l'activité de l'OMS qui seraient les mieux financées par un tel modèle. Certains États Membres ont fait part de leurs doutes quant à la viabilité d'un modèle de reconstitution des ressources de l'OMS, mais tous les membres du groupe de travail restaient ouverts à de nouvelles discussions sur ce point. À cet égard, le Groupe de travail a estimé qu'il convenait de consulter les principaux donateurs non étatiques sur la mise en place d'un modèle de reconstitution de ce type.

16. Un large consensus s'est dégagé au sein du Groupe de travail sur le fait que l'OMS joue un rôle essentiel parmi les acteurs mondiaux de la santé, notamment du fait de sa forte présence dans les pays, de sa grande expertise technique et de ses activités normatives. Cependant, la visibilité fait parfois défaut en matière de résultats et d'impact. À cet égard, l'OMS ne parvient pas toujours à expliquer son rôle essentiel d'une manière qui fasse clairement ressortir sa proposition de valeur par rapport aux autres acteurs mondiaux de la santé. Le Groupe de travail a estimé que des progrès considérables avaient été accomplis ces dernières années, mais que des efforts devaient encore être faits pour montrer de manière cohérente comment les activités techniques aux trois niveaux de l'Organisation influent sur les résultats sanitaires à l'échelle mondiale. Le Secrétariat s'est félicité de la franchise des commentaires des États Membres et a souligné l'attention qui est accordée à cette question. Il a indiqué que le Rapport à mi-parcours sur les résultats de l'OMS 2020-2021 était accessible sur une page du site Web de l'OMS qui lui était consacrée, et que des travaux innovants étaient en cours de réalisation dans le but de mieux exposer les résultats et l'impact lors de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

17. Les États Membres ont souligné l'importance de renforcer encore la transparence, l'efficacité et la redevabilité. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a souligné que l'OMS était l'une des organisations les plus transparentes avec lesquelles il a été amené à travailler, car les données et les informations sont facilement accessibles et consultables par le public ; en revanche, elle doit améliorer la concision des rapports adressés aux organes directeurs. Du point de vue de l'efficacité,

le Président a en outre confirmé que l'expérience du Comité montre que l'OMS est gérée de manière efficace, mais il existe toutefois des « poches d'inefficience », par exemple en ce qui concerne la gestion des dotations et les rapports présentés aux donateurs, ce qui s'explique par le grand nombre de subventions de petite taille et à objet désigné, assorties d'obligations atypiques en matière de présentation de rapports.

18. À titre d'exemple de transparence renforcée, le Groupe de travail a souligné qu'il était nécessaire de présenter de façon plus transparente l'établissement des priorités et la budgétisation des initiatives spéciales. Il a en outre fait valoir la nécessité pour les États Membres de mieux comprendre et de connaître le coût des initiatives du Secrétariat, et déclaré que les États Membres devraient être conseillés et consultés à ce sujet dans un souci de transparence et d'exhaustivité. Un autre exemple de transparence qui a été donné est l'établissement, à l'intention des États Membres, de rapports montrant comment le financement souple a été utilisé pour régler les problèmes structurels de l'Organisation ou le manque ponctuel de fonds, c'est-à-dire de manière plus ciblée.

19. Les États Membres ont pris note des questions de gouvernance qui s'entrecroisent et ne relèvent pas du champ d'application des travaux du Groupe et qui devront être abordées. Il s'agissait notamment d'examiner les véritables incidences en termes de budget et de ressources des décisions et résolutions présentées à l'Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif pour adoption. Il a été réaffirmé que les incidences financières de toutes les décisions et résolutions devraient être indiquées dès le départ, et les initiatives auxquelles elles se rapportent assorties d'une date de fin précise (« suppression »). Il a été reconnu qu'un financement suffisamment souple et prévisible devrait être disponible afin de pouvoir traiter les questions soulevées. Il a en outre été souligné que l'établissement des priorités budgétaires devrait être un domaine clé à aborder par les États Membres avant que d'autres réformes des incidences en termes de budget et de ressources pour la gouvernance puissent être réellement efficaces.

20. Le Groupe de travail devrait recommander une voie à suivre pour identifier et négocier un consensus sur les changements nécessaires en matière de gouvernance pour compléter tout changement dans la structure de financement de l'OMS. Plusieurs États Membres ont souligné la nécessité d'assurer une coordination entre le Groupe de travail sur le financement durable et le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires, en particulier en ce qui concerne les questions de gouvernance. Compte tenu des propositions existantes concernant la formation de sous-comités par l'intermédiaire du présent groupe de travail, il serait important d'assurer une souplesse suffisante pour permettre l'alignement entre les deux groupes de travail et éviter la répétition inutile des efforts.

21. Le Président a suggéré sept thèmes principaux non limitatifs pour classer les recommandations découlant des discussions, à savoir :

- le renforcement et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité globales dans le cadre de l'établissement du budget de l'Organisation, y compris en ce qui concerne le choix des priorités. En particulier, l'établissement des priorités aux trois niveaux de l'Organisation doit être transparent ;
- le financement souple du budget de base ;
- l'augmentation des contributions fixées, par étapes et dans un délai convenu. Toute augmentation doit être à la fois ambitieuse et réaliste, et tenir compte des contraintes budgétaires des États Membres ;

- une recommandation tendant à étudier les possibilités de mettre en place un dispositif de reconstitution des fonds compatible avec la gouvernance de l’OMS ;
- les questions/réformes relatives à la gouvernance, y compris le contrôle par les États Membres des prestations et des initiatives, ainsi que des incidences financières des résolutions et des décisions ;
- l’organisation immédiate d’activités intensifiées en vue de faciliter l’affectation des contributions et, éventuellement, d’élargir la base de donateurs ;
- définition d’une voie à suivre pour la prise de décisions par le Conseil exécutif et la mise en œuvre du processus.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DES COMITÉS RÉGIONAUX

22. Le Groupe de travail est convenu de transmettre les cinq questions suivantes aux États Membres pour examen lors des comités régionaux :

- i) Les États Membres partagent-ils l’avis selon lequel le segment de base du budget programme de l’OMS devrait être financé à 50 % au moins par les contributions fixées afin de garantir l’intégrité et de préserver l’indépendance de l’OMS ?
- ii) Les États Membres partagent-ils l’avis du GIPR selon lequel l’ensemble du budget de base devrait être entièrement financé par des contributions souples à objet non désigné ?
- iii) Les États Membres appuieraient-ils la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour qu’elle convienne de la voie à suivre pour l’augmentation des contributions fixées et adopte un calendrier de mise en œuvre progressive ?
- iv) Les États Membres acceptent-ils d’étudier la recommandation du GIPR concernant un modèle de reconstitution pour que la partie restante du segment de base du budget programme soit couverte, à la fois par les États Membres et les acteurs non étatiques ?
- v) Quels sont les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l’expérience en matière d’établissement des priorités dans les Régions ?

23. Au cours des réunions des six comités régionaux, plus de 68 États Membres ont pris la parole sur la question du financement durable. Deux déclarations régionales ont été prononcées (Comité régional de l’Afrique et Comité régional de l’Asie du Sud-Est) et une résolution sur le financement durable de l’OMS a été adoptée par le Comité régional de l’Europe.¹ Un consensus très net s’est dégagé sur le fait que la situation de statu quo dans le financement de l’OMS ne peut pas se prolonger et que des changements importants sont nécessaires ; plus des deux tiers des interventions ont été en faveur d’une augmentation substantielle et progressive des contributions fixées.

¹ Voir le document EUR/RC71/R6.

24. Les membres du **Comité régional de l'Afrique** se sont félicités de cette initiative et ont souligné qu'un financement durable permettrait à l'OMS de fournir les capacités de préparation et de riposte nécessaires ; d'attirer et de retenir les talents souhaités dans le domaine des ressources humaines ; et de produire de meilleurs résultats au niveau des pays. Toutefois, ils sont convenus à l'unanimité que, compte tenu des graves contraintes financières que connaissent actuellement la plupart des pays, une approche pragmatique prévoyant un calendrier progressif de mise en œuvre devrait être adoptée. Les membres du Comité ont appuyé les propositions faites par le Groupe de travail en vue d'un financement intégral du segment de base du budget programme au moyen des contributions fixées, d'une augmentation des contributions fixées des États Membres pour atteindre au moins 50 % du budget et de l'introduction d'un dispositif de reconstitution des ressources pour couvrir les 50 % restants. Les États Membres ont recommandé :

- d'adopter une approche progressive de l'augmentation proposée des contributions, à compter de l'exercice biennal 2024-2025, en tenant compte des conséquences économiques de la pandémie et d'autres facteurs ;
- de procéder à une évaluation de la situation des économies des États Membres afin de concevoir un modèle de contribution fondé sur l'équité et tenant compte du produit intérieur brut de chaque pays ainsi que de sa capacité à honorer ses engagements financiers, tout en promouvant l'idée d'un financement durable de la santé au niveau national, en s'appuyant sur des possibilités de financement intérieur telles que la taxation du tabac ; et
- de tenir régulièrement des discussions intersectorielles entre les ministères de la santé, des finances et de la planification afin de parvenir à un consensus sur le financement durable de la santé en général et de l'OMS en particulier.

25. Un large consensus s'est dégagé parmi les membres du **Comité régional des Amériques** sur la nécessité d'améliorer la prévisibilité et la viabilité du financement de l'OMS, mais il a été souligné que d'autres questions devaient être examinées parallèlement à la question du financement durable, notamment les questions relatives à la gouvernance, à l'établissement des priorités et à l'efficacité, à la transparence et à la redevabilité dans l'utilisation des ressources. L'établissement de priorités a été jugé particulièrement important. Plusieurs délégués ont noté que la Région des Amériques avait une expérience précieuse en matière de hiérarchisation ascendante des priorités, qu'il convenait de partager avec le Groupe de travail et le Secrétariat de l'OMS.

26. Un certain appui a été exprimé en faveur d'une augmentation des contributions fixées, mais plusieurs États Membres ont fait part de leurs réticences, notant que le lourd tribut économique de la pandémie rendrait difficile le respect d'obligations financières plus pesantes envers l'Organisation. Il a été souligné que toute augmentation des contributions fixées devrait aller de pair avec la réforme en cours de l'OMS et s'accompagner d'une plus grande transparence et d'une plus grande redevabilité de la part à la fois du Secrétariat de l'OMS et des États Membres, en particulier en ce qui concerne le coût de toute nouvelle initiative proposée. Certains États Membres se sont prononcés en faveur de l'examen de l'option d'un modèle de reconstitution des fonds ; d'autres n'ont pas jugé qu'un tel modèle était approprié pour l'OMS et se sont dits favorables au renforcement des structures de financement existantes avant d'envisager la création de nouvelles structures.

27. Les États Membres du **Comité régional de l'Asie du Sud-Est** ont présenté une déclaration unique au nom des États Membres de la Région en réponse aux cinq questions du Groupe de travail sur le financement durable. La déclaration reconnaissait l'inadéquation entre l'élargissement de la portée des travaux de l'OMS et les ressources disponibles, et la nécessité d'un modèle de financement durable pour l'Organisation. Elle se faisait aussi l'écho de l'accord des États Membres sur le fait qu'au moins 50 %

du budget de base de l'OMS devrait être financé de manière durable, étant entendu qu'une augmentation des contributions fixées des États Membres serait peut-être inévitable. Si tel est le cas, une approche progressive devrait être adoptée, avec un calendrier progressif qui tienne compte de la situation dans certains pays en raison de la pandémie de COVID-19.

28. La déclaration recommandait de trouver diverses sources de financement souples, y compris la collaboration avec les acteurs non étatiques, ainsi que la possibilité d'adopter un modèle de reconstitution des fonds adapté à l'OMS. Le Comité a reconnu que les États Membres étaient largement d'accord sur la nécessité de trouver un modèle de financement durable pour l'OMS, tout en convenant que les discussions sur l'augmentation des contributions fixées devaient être poursuivies. Il a fait part de ses préoccupations quant à la forte dépendance de l'OMS à l'égard des contributions volontaires des donateurs, une situation qui, en Asie du Sud-Est, était aggravée par l'absence de grands donateurs, la charge de morbidité élevée et la taille même de la population de la Région. Le Comité s'est dit pleinement conscient de la nécessité impérieuse d'un modèle de financement durable pour l'OMS, qui la rendrait indépendante dans la prise de décisions tout en permettant la répartition des fonds disponibles.

29. Les membres du **Comité régional de l'Europe** ont noté que l'augmentation du budget programme de l'OMS au fil du temps, sans augmentation proportionnelle du financement souple de l'Organisation, y compris les contributions fixées, avait entraîné une augmentation de la part des contributions volontaires et de la dépendance à l'égard de celles-ci, et la persistance de domaines d'activité sous-financés dans le budget programme, parmi lesquels figuraient les fonctions essentielles liées aux urgences. La majorité des États Membres interrogés sont d'avis que le budget programme devrait être financé à au moins 50 % par des contributions fixées, mais bien qu'ils se soient déclarés favorables en principe à une augmentation des contributions fixées, beaucoup ont également expliqué que le caractère automatique d'une telle augmentation (liée à une augmentation du budget programme au fil du temps) pourrait être problématique. La plupart des États Membres favorables à une augmentation des contributions fixées ont demandé que cette augmentation soit mise en œuvre progressivement. De nombreux États Membres ont souligné la nécessité de lier cette augmentation à une accélération des réformes et à une efficacité et une transparence accrues dans l'utilisation des fonds. Bien que la plupart soient favorables au principe d'une plus grande souplesse du financement, certains se sont demandé s'il était réaliste de viser un financement entièrement souple de l'ensemble du segment de base, tandis que d'autres se sont déclarés favorables au maintien d'une forme d'affectation des fonds à un usage déterminé à des fins de redevabilité et de transparence. L'idée d'un modèle de reconstitution des ressources a bénéficié d'un large soutien, bien que, dans le même temps, plusieurs États Membres aient insisté sur la nécessité d'évaluer soigneusement quels éléments des activités de l'OMS seraient soutenus par ce financement, notant que le financement provenant de catégories de contributeurs autres que les États Membres nécessiterait une attention particulière.

30. Les Membres du **Comité régional de la Méditerranée orientale** ont accueilli favorablement les recommandations du Groupe de travail sur le financement durable, en soulignant que l'Organisation avait de la valeur et en convenant qu'elle devait être financée durablement et jouir de la souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins des États Membres. Ils se sont dits favorables à une augmentation du financement, en particulier pour la préparation et les interventions en cas d'urgence et pour des progrès plus rapides vers la réalisation des objectifs de développement durable. Certains ont estimé que l'augmentation des contributions fixées devrait être progressive, avoir lieu selon des échéances claires et tenir compte des conséquences financières de la pandémie de COVID-19 pour les États Membres. Ils ont également préconisé d'envisager des modèles de financement novateurs et une répartition équitable du budget programme entre les trois niveaux de l'OMS. La majorité des États Membres qui ont répondu à l'enquête en cinq questions ont été favorables à l'idée d'étudier la recommandation du GIPR tendant à appliquer un modèle de reconstitution des fonds afin que les États Membres et les acteurs non étatiques couvrent la partie restante du segment de base du budget programme.

31. La plupart des États Membres de la Région de la Méditerranée orientale qui ont répondu à la cinquième question sur l'établissement des priorités ont estimé qu'il s'agissait d'une tâche complexe en raison de la diversité et de l'évolution constante des situations dans la Région. Certains États Membres ont proposé de se fonder sur leurs priorités stratégiques nationales et ont estimé que les priorités devraient être davantage spécifiques à la Région et axées sur les pays. D'autres ont souligné que les priorités devraient être établies conformément au treizième Programme général de travail de l'OMS, 2019-2023, et à la Vision 2023.

32. Les Membres du **Comité régional du Pacifique occidental** ont reconnu que le financement durable des activités de l'OMS est une question qui se pose depuis longtemps. En effet, de nombreuses solutions ont été proposées pour remédier aux problèmes de financement de l'OMS au cours des deux dernières décennies, sans qu'aucune résolution globale n'ait été appliquée avec succès à ce jour. Les États Membres ont admis que l'émergence de la pandémie de COVID-19 avait encore souligné la nécessité pour l'OMS d'être forte, crédible et indépendante à ses trois niveaux, et ils ont unanimement convenu que l'Organisation devait être financée durablement pour accomplir sa mission.

33. Les États Membres de la Région du Pacifique occidental ont apprécié le débat sur le financement durable ainsi que la réunion sur les activités de l'OMS dans les pays, qui a été essentielle pour aider à démontrer que le financement durable est un moyen crucial pour que l'Organisation puisse fournir un soutien sur mesure et obtenir des résultats dans les pays.

34. Il ressort des réponses aux cinq questions posées par le Groupe de travail que les États Membres sont largement favorables à l'augmentation des contributions fixées afin de financer une proportion plus élevée du segment de base du budget programme de l'OMS (plusieurs États Membres convenant expressément que les ressources provenant des contributions fixées devraient constituer 50 % du segment de base), tout en soulignant que les bénéfices découlant d'un financement durable accru devraient être répartis équitablement entre les trois niveaux de l'Organisation. Certains États Membres ont signalé qu'il faudrait fournir davantage de précisions sur l'augmentation des contributions, et qu'une proposition d'augmentation des contributions fixées devrait être accompagnée d'un argumentaire clair montrant la valeur ajoutée que cette augmentation apporterait, ainsi que de détails sur la manière dont cette valeur serait mesurée. Ils ont en outre insisté sur ce dernier aspect, en précisant que l'augmentation des contributions fixées devait être liée à la mise en œuvre de réformes essentielles visant à améliorer la gouvernance, la redevabilité et la transparence afin de favoriser la pertinence et l'efficacité de l'OMS à tous les niveaux.

35. En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre, les États Membres ont recommandé qu'une augmentation éventuelle des contributions fixées soit progressive et tienne compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la situation économique des pays de la Région. D'une manière générale, les États Membres partagent également le point de vue du GIPR selon lequel l'intégralité du segment de base de l'OMS devrait être financé par des ressources plus durables, mais ils soulignent qu'il faut s'efforcer de maintenir le niveau actuel des ressources mises à la disposition des Régions et sous-régions historiquement défavorisées afin de préserver les progrès réalisés à ce jour dans ces zones géographiques et d'en tirer davantage parti.

36. S'intéressant à la possibilité d'adopter un modèle de reconstitution des fonds pour couvrir la partie restante du segment de base du budget programme de l'OMS, les États Membres ont dit souhaiter poursuivre le débat sur ce mécanisme de financement novateur et, en collaboration avec les acteurs non étatiques, étudier plus avant les modalités d'application d'un modèle de reconstitution des fonds adapté à l'OMS.

37. Enfin, en ce qui concerne le recensement des meilleures pratiques et des enseignements dans la Région, les États Membres ont apprécié les exemples présentés par le Secrétariat dans le document d'information fourni et ont suggéré d'autres exemples que l'OMS devrait étudier au niveau régional pour continuer de réévaluer et de hiérarchiser efficacement ses activités à l'avenir.

[Document joint]

Modélisation de l'augmentation progressive des contributions fixées entre 2023 et 2029

Hypothèses initiales du Secrétariat de l'OMS :

- 1) Sur la base du barème des contributions approuvé en mai 2021 (résolution WHA74.13) pour l'exercice 2022-2023.
- 2) L'augmentation cible des contributions fixées, à atteindre d'ici à 2028-2029, est de 50 % du segment du budget approuvé par l'OMS pour 2022-2023, soit 2,182 milliards de dollars des États-Unis (USD).
- 3) Ce chiffre absolu (2,182 milliards USD) ne devrait pas changer, même si les futurs budgets programmes augmentent encore par rapport au budget approuvé pour 2022-2023.
- 4) L'approche progressive qui serait appliquée à compter de 2024-2025 a été définie comme suit.

Exercice	Total des contributions fixées	Augmentation
2022-2023	956,9	Exercice de référence
2024-2025	1 148,3	20 %
2026-2027	1 550,2	35 %
2028-2029	2 182,0	40 %

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Afghanistan	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260
Afrique du Sud	0,2720	1 301 425	1 301 425	1 561 761	1 561 761	2 108 377	2 108 377	2 967 710	2 967 710
Albanie	0,0080	38 280	38 280	45 934	45 934	62 011	62 011	87 286	87 286
Algérie	0,1380	660 285	660 285	792 364	792 364	1 069 691	1 069 691	1 505 677	1 505 677
Allemagne	6,0904	29 138 560	29 138 560	34 967 367	34 967 367	47 205 946	47 205 946	66 446 159	66 446 159
Andorre	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757	54 553	54 553
Angola	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Antigua-et-Barbuda	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Arabie saoudite	1,1721	5 607 620	5 607 620	6 729 352	6 729 352	9 084 625	9 084 625	12 787 340	12 787 340
Argentine	0,9151	4 377 960	4 377 960	5 253 718	5 253 718	7 092 519	7 092 519	9 983 290	9 983 290
Arménie	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260	76 375	76 375
Australie	2,2101	10 574 090	10 574 090	12 689 307	12 689 307	17 130 565	17 130 565	24 112 646	24 112 646
Autriche	0,6770	3 239 215	3 239 215	3 887 177	3 887 177	5 247 689	5 247 689	7 386 543	7 386 543
Azerbaïdjan	0,0490	234 450	234 450	281 347	281 347	379 818	379 818	534 624	534 624
Bahamas	0,0180	86 125	86 125	103 352	103 352	139 525	139 525	196 393	196 393
Bahreïn	0,0500	239 235	239 235	287 088	287 088	387 569	387 569	545 535	545 535
Bangladesh	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Barbade	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260	76 375	76 375
Bélarus	0,0490	234 450	234 450	281 347	281 347	379 818	379 818	534 624	534 624
Belgique	0,8211	3 928 205	3 928 205	4 713 992	4 713 992	6 363 889	6 363 889	8 957 684	8 957 684
Belize	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Bénin	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Bhoutan	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Bolivie (État plurinational de)	0,0160	76 555	76 555	91 868	91 868	124 022	124 022	174 571	174 571

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Bosnie-Herzégovine	0,0120	57 415	57 415	68 901	68 901	93 017	93 017	130 928	130 928
Botswana	0,0140	66 985	66 985	80 385	80 385	108 519	108 519	152 750	152 750
Brésil	2,9482	14 105 165	14 105 165	16 926 732	16 926 732	22 851 088	22 851 088	32 164 742	32 164 742
Brunéi Darussalam	0,0250	119 615	119 615	143 544	143 544	193 785	193 785	272 767	272 767
Bulgarie	0,0460	220 095	220 095	264 121	264 121	356 564	356 564	501 892	501 892
Burkina Faso	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Burundi	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Cabo Verde	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Cambodge	0,0060	28 710	28 710	34 451	34 451	46 508	46 508	65 464	65 464
Cameroun	0,0130	62 200	62 200	74 643	74 643	100 768	100 768	141 839	141 839
Canada	2,7342	13 081 250	13 081 250	15 697 994	15 697 994	21 192 292	21 192 292	29 829 852	29 829 852
Chili	0,4070	1 947 355	1 947 355	2 336 900	2 336 900	3 154 814	3 154 814	4 440 655	4 440 655
Chine	12,0058	57 439 805	57 439 805	68 929 925	68 929 925	93 055 399	93 055 399	130 982 946	130 982 946
Chypre	0,0360	172 250	172 250	206 704	206 704	279 050	279 050	392 785	392 785
Colombie	0,2880	1 377 980	1 377 980	1 653 629	1 653 629	2 232 399	2 232 399	3 142 281	3 142 281
Comores	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Congo	0,0060	28 710	28 710	34 451	34 451	46 508	46 508	65 464	65 464
Costa Rica	0,0620	296 650	296 650	355 990	355 990	480 586	480 586	676 463	676 463
Côte d'Ivoire	0,0130	62 200	62 200	74 643	74 643	100 768	100 768	141 839	141 839
Croatie	0,0770	368 415	368 415	442 116	442 116	596 857	596 857	840 124	840 124
Cuba	0,0800	382 770	382 770	459 341	459 341	620 111	620 111	872 856	872 856
Danemark	0,5540	2 650 700	2 650 700	3 180 939	3 180 939	4 294 268	4 294 268	6 044 527	6 044 527
Djibouti	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Dominique	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Égypte	0,1860	889 950	889 950	1 067 969	1 067 969	1 441 758	1 441 758
El Salvador	0,0120	57 415	57 415	68 901	68 901	93 017	93 017	130 928	130 928
Émirats arabes unis	0,6160	2 947 345	2 947 345	3 536 929	3 536 929	4 774 854	4 774 854	6 720 991	6 720 991
Équateur	0,0800	382 770	382 770	459 341	459 341	620 111	620 111	872 856	872 856
Érythrée	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Espagne	2,1461	10 267 870	10 267 870	12 321 834	12 321 834	16 634 476	16 634 476	23 414 361	23 414 361
Estonie	0,0390	186 605	186 605	223 929	223 929	302 304	302 304	425 517	425 517
Eswatini	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
États-Unis d'Amérique	22,0000	115 766 922	115 766 922	126 310 800	126 310 800	170 519 580	170 519 580	240 020 000	240 020 000
Éthiopie	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Fédération de Russie	2,4052	11 507 095	11 507 095	13 808 952	13 808 952	18 642 085	18 642 085	26 240 232	26 240 232
Fidji	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Finlande	0,4210	2 014 340	2 014 340	2 417 284	2 417 284	3 263 334	3 263 334	4 593 404	4 593 404
France	4,4273	21 181 675	21 181 675	25 418 807	25 418 807	34 315 390	34 315 390	48 301 666	48 301 666
Gabon	0,0150	71 770	71 770	86 127	86 127	116 271	116 271	163 660	163 660
Gambie	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Géorgie	0,0080	38 280	38 280	45 934	45 934	62 011	62 011	87 286	87 286
Ghana	0,0150	71 770	71 770	86 127	86 127	116 271	116 271	163 660	163 660
Grèce	0,3660	1 751 185	1 751 185	2 101 487	2 101 487	2 837 008	2 837 008	3 993 316	3 993 316
Grenade	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Guatemala	0,0360	172 250	172 250	206 704	206 704	279 050	279 050	392 785	392 785
Guinée	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Guinée-Bissau	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Guinée équatoriale	0,0160	76 555	76 555	91 868	91 868	124 022	124 022	174 571	174 571
Guyana	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Haïti	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Honduras	0,0090	43 060	43 060	51 676	51 676	69 762	69 762	98 196	98 196
Hongrie	0,2060	985 635	985 635	1 182 804	1 182 804	1 596 786	1 596 786	2 247 604	2 247 604
Îles Cook (non-membre de l'ONU)	0,0010	4 785	4 785	5 741	5 741	7 751	7 751	10 910	10 910
Îles Marshall	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Îles Salomon	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Inde	0,8341	3 990 405	3 990 405	4 788 635	4 788 635	6 464 657	6 464 657	9 099 523	9 099 523
Indonésie	0,5430	2 598 070	2 598 070	3 117 780	3 117 780	4 209 003	4 209 003	5 924 510	5 924 510
Iran (République islamique d')	0,3980	1 904 295	1 904 295	2 285 224	2 285 224	3 085 052	3 085 052	4 342 458	4 342 458
Iraq	0,1290	617 220	617 220	740 688	740 688	999 929	999 929	1 407 480	1 407 480
Irlande	0,3710	1 775 105	1 775 105	2 130 196	2 130 196	2 875 765	2 875 765	4 047 869	4 047 869
Islande	0,0280	133 970	133 970	160 770	160 770	217 039	217 039	305 500	305 500
Israël	0,4900	2 344 480	2 344 480	2 813 466	2 813 466	3 798 180	3 798 180	5 346 243	5 346 243
Italie	3,3072	15 822 860	15 822 860	18 988 027	18 988 027	25 633 836	25 633 836	36 081 683	36 081 683
Jamaïque	0,0080	38 280	38 280	45 934	45 934	62 011	62 011	87 286	87 286
Japon	8,5645	40 975 800	40 975 800	49 172 501	49 172 501	66 382 877	66 382 877	93 439 229	93 439 229
Jordanie	0,0210	100 480	100 480	120 577	120 577	162 779	162 779	229 125	229 125
Kazakhstan	0,1780	851 670	851 670	1 022 035	1 022 035	1 379 747	1 379 747	1 942 104	1 942 104
Kenya	0,0240	114 835	114 835	137 802	137 802	186 033	186 033	261 857	261 857
Kirghizistan	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Kiribati	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Koweït	0,2520	1 205 735	1 205 735	1 446 926	1 446 926	1 953 349	1 953 349
Lesotho	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Lettonie	0,0470	224 880	224 880	269 863	269 863	364 315	364 315	512 803	512 803
Liban	0,0470	224 880	224 880	269 863	269 863	364 315	364 315	512 803	512 803
Libéria	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Libye	0,0300	143 540	143 540	172 253	172 253	232 542	232 542	327 321	327 321
Lituanie	0,0710	339 710	339 710	407 666	407 666	550 348	550 348	774 660	774 660
Luxembourg	0,0670	320 570	320 570	384 698	384 698	519 343	519 343	731 017	731 017
Macédoine du Nord	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260	76 375	76 375
Madagascar	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Malaisie	0,3410	1 631 565	1 631 565	1 957 943	1 957 943	2 643 223	2 643 223	3 720 548	3 720 548
Malawi	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Maldives	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Mali	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Malte	0,0170	81 340	81 340	97 610	97 610	131 774	131 774	185 482	185 482
Maroc	0,0550	263 160	263 160	315 797	315 797	426 326	426 326	600 088	600 088
Maurice	0,0110	52 630	52 630	63 159	63 159	85 265	85 265	120 018	120 018
Mauritanie	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Mexique	1,2921	6 181 775	6 181 775	7 418 364	7 418 364	10 014 792	10 014 792	14 096 624	14 096 624
Micronésie (États fédérés de)	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Monaco	0,0110	52 630	52 630	63 159	63 159	85 265	85 265	120 018	120 018
Mongolie	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757	54 553	54 553
Monténégro	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Mozambique	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Myanmar	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Namibie	0,0090	43 060	43 060	51 676	51 676	69 762	69 762	98 196	98 196
Nauru	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Népal	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260	76 375	76 375
Nicaragua	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757	54 553	54 553
Niger	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Nigéria	0,2500	1 196 165	1 196 165	1 435 442	1 435 442	1 937 847	1 937 847	2 727 675	2 727 675
Nioué (non-membre de l'ONU)	0,0010	4 785	4 785	5 741	5 741	7 751	7 751	10 910	10 910
Norvège	0,7540	3 607 630	3 607 630	4 329 293	4 329 293	5 844 546	5 844 546	8 226 667	8 226 667
Nouvelle-Zélande	0,2910	1 392 335	1 392 335	1 670 854	1 670 854	2 255 654	2 255 654	3 175 014	3 175 014
Oman	0,1150	550 235	550 235	660 303	660 303	891 409	891 409	1 254 730	1 254 730
Ouganda	0,0080	38 280	38 280	45 934	45 934	62 011	62 011	87 286	87 286
Ouzbékistan	0,0320	153 110	153 110	183 737	183 737	248 044	248 044	349 142	349 142
Pakistan	0,1150	550 235	550 235	660 303	660 303	891 409	891 409	1 254 730	1 254 730
Palaos	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Panama	0,0450	215 310	215 310	258 380	258 380	348 812	348 812	490 981	490 981
Papouasie- Nouvelle-Guinée	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Paraguay	0,0160	76 555	76 555	91 868	91 868	124 022	124 022	174 571	174 571
Pays-Bas	1,3561	6 487 995	6 487 995	7 785 837	7 785 837	10 510 881	10 510 881	14 794 908	14 794 908
Pérou	0,1520	727 270	727 270	872 749	872 749	1 178 211	1 178 211	1 658 426	1 658 426
Philippines	0,2050	980 855	980 855	1 177 062	1 177 062	1 589 034	1 589 034	2 236 693	2 236 693
Pologne	0,8021	3 837 295	3 837 295	4 604 898	4 604 898	6 216 612	6 216 612	8 750 381	8 750 381

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Porto Rico (non-membre de l'ONU)	0,0010	4 785	4 785	5 741	5 741	7 751	7 751	10 910	10 910
Portugal	0,3500	1 674 630	1 674 630	2 009 619	2 009 619	2 712 985	2 712 985	3 818 745	3 818 745
Qatar	0,2820	1 349 275	1 349 275	1 619 179	1 619 179	2 185 891	2 185 891	3 076 817	3 076 817
République arabe syrienne	0,0110	52 630	52 630	63 159	63 159	85 265	85 265	120 018	120 018
République centrafricaine	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
République de Corée	2,2671	10 846 820	10 846 820	13 016 588	13 016 588	17 572 394	17 572 394	24 734 555	24 734 555
République démocratique du Congo	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
République démocratique populaire lao	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757	54 553	54 553
République de Moldova	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
République dominicaine	0,0530	253 590	253 590	304 314	304 314	410 824	410 824	578 267	578 267
République populaire démocratique de Corée	0,0060	28 710	28 710	34 451	34 451	46 508	46 508	65 464	65 464
République tchèque	0,3110	1 488 030	1 488 030	1 785 690	1 785 690	2 410 681	2 410 681	3 393 228	3 393 228
République-Unie de Tanzanie	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Roumanie	0,1980	947 360	947 360	1 136 870	1 136 870	1 534 775	1 534 775	2 160 318	2 160 318

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,5673	21 851 530	21 851 530	26 222 655	26 222 655	35 400 584	35 400 584	49 829 164	49 829 164
Rwanda	0,0030	14 355	14 355	17 225	17 225	23 254	23 254	32 732	32 732
Sainte-Lucie	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Saint-Kitts-et-Nevis	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Saint-Marin	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Samoa	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Sao Tomé-et-Principe	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Sénégal	0,0070	33 495	33 495	40 192	40 192	54 260	54 260	76 375	76 375
Serbie	0,0280	133 970	133 970	160 770	160 770	217 039	217 039	305 500	305 500
Seychelles	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Sierra Leone	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Singapour	0,4850	2 320 555	2 320 555	2 784 757	2 784 757	3 759 423	3 759 423	5 291 689	5 291 689
Slovaquie	0,1530	732 055	732 055	878 491	878 491	1 185 962	1 185 962	1 669 337	1 669 337
Slovénie	0,0760	363 630	363 630	436 374	436 374	589 105	589 105	829 213	829 213
Somalie	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Soudan	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Soudan du Sud	0,0060	28 710	28 710	34 451	34 451	46 508	46 508	65 464	65 464
Sri Lanka	0,0440	210 525	210 525	252 638	252 638	341 061	341 061	480 071	480 071
Suède	0,9061	4 334 900	4 334 900	5 202 042	5 202 042	7 022 756	7 022 756	9 885 094	9 885 094
Suisse	1,1511	5 507 140	5 507 140	6 608 775	6 608 775	8 921 846	8 921 846	12 558 215	12 558 215

Membres et Membres associés	Barème des contributions 2020-2021 (résolution WHA72.12)	2022-2023		2024-2025		2026-2027		2028-2029	
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Suriname	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757
Tadjikistan	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Tchad	0,0040	19 140	19 140	22 967	22 967	31 006	31 006	43 643	43 643
Thaïlande	0,3070	1 468 890	1 468 890	1 762 723	1 762 723	2 379 676	2 379 676	3 349 585	3 349 585
Timor-Leste	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Togo	0,0020	9 570	9 570	11 484	11 484	15 503	15 503	21 821	21 821
Tokélaou (non-membre de l'ONU)	0,0010	4 785	4 785	5 741	5 741	7 751	7 751	10 910	10 910
Tonga	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Trinité-et-Tobago	0,0400	191 390	191 390	229 671	229 671	310 055	310 055	436 428	436 428
Tunisie	0,0250	119 615	119 615	143 544	143 544	193 785	193 785	272 767	272 767
Turkménistan	0,0330	157 895	157 895	189 478	189 478	255 796	255 796	360 053	360 053
Turquie	1,3711	6 559 760	6 559 760	7 871 964	7 871 964	10 627 151	10 627 151	14 958 569	14 958 569
Tuvalu	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Ukraine	0,0570	272 730	272 730	327 281	327 281	441 829	441 829	621 910	621 910
Uruguay	0,0870	416 265	416 265	499 534	499 534	674 371	674 371	949 231	949 231
Vanuatu	0,0010	4 785	4 785	5 742	5 742	7 751	7 751	10 911	10 911
Venezuela (République bolivarienne du)	0,7280	3 483 230	3 483 230	4 180 007	4 180 007	5 643 010	5 643 010	7 942 989	7 942 989
Viet Nam	0,0770	368 415	368 415	442 116	442 116	596 857	596 857	840 124	840 124
Yémen	0,0100	47 845	47 845	57 418	57 418	77 514	77 514	109 107	109 107
Zambie	0,0090	43 060	43 060	51 676	51 676	69 762	69 762	98 196	98 196
Zimbabwe	0,0050	23 925	23 925	28 709	28 709	38 757	38 757	54 553	54 553
Total	100,0000	488 946 292	488 946 292	574 139 997	574 139 997	775 088 996	775 088 996	1 090 999 994	1 090 999 994